

**LISTE DES ORGANISMES QUI SERONT CONSULTÉS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS  
RELATIVES À L'ORGANISATION CLINIQUE ET À LA GESTION DES  
ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (PL 130)**

- Fédération des médecins spécialistes du Québec;
- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec;
- Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens;
- Collège des médecins du Québec.

**Commission de la santé et des  
services sociaux**

Déposé le : 28 sept. 2017

No : CSSS-100

Secrétaire : MAO.